RAPPORT ARTICLE 29
LOI ÉNERGIE CLIMAT
2025

emz

SOMMAIRE

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE 1

2. MOYENS INTERNES DÉDIÉS À L'ESG AU SEIN D'EMZ 6

3. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE D'EMZ 7

4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION 9

5. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES 11

6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS 12

7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ 17

8. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES 23

RAPPORT ARTICLE 29 LOI ÉNERGIE CLIMAT 2025 : Ce rapport suit les exigences de l'Article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n°2021-996 publié le 27 mai 2021. Il s'appuie sur la structure décrite à l'annexe B des instructions DOC-2008-03 et DOC-2014-01 de l'AMF.

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

I a. Résumé de la démarche ESG

L'approche d'EMZ en tant qu'Investisseur Responsable

EMZ Partners est présent sur le marché français de l'investissement non coté depuis 1999. Depuis cette date, EMZ Partners a construit un positionnement unique parmi les différents acteurs du marché en plaçant les entrepreneurs et les équipes dirigeantes au cœur de sa stratégie d'investissement. EMZ Partners s'engage dans des opérations qui permettent à ces dirigeants, cadres, actionnaires familiaux ou fondateurs, de devenir ou de rester les actionnaires de référence de leur entreprise, et participe ainsi à la création de structures d'actionnariat stables et durables associant les acteurs de l'entreprise dans le long terme afin de générer une création de valeur durable. Un partenariat durable et équilibré avec les équipes de direction constitue donc un élément central des politiques environnementales, sociales et de gouvernance ainsi que des politiques d'investissement d'EMZ.

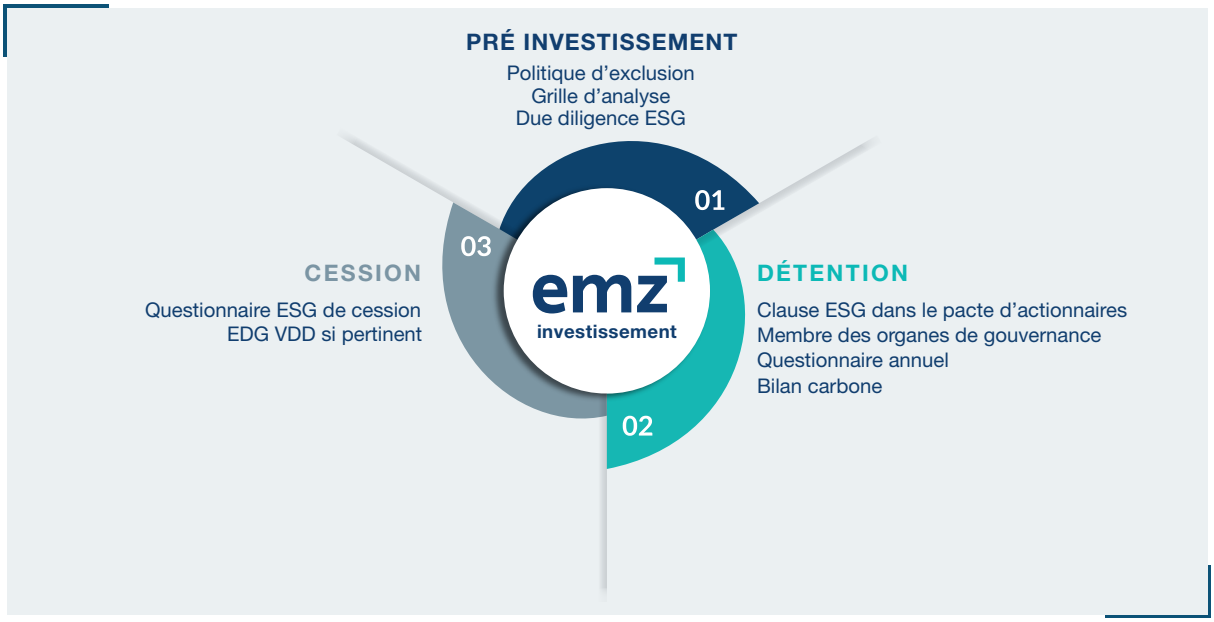
L'équipe d'EMZ Partners est convaincue qu'un cadre ESG efficace est une nécessité absolue pour créer de la valeur sur le long terme. Les sociétés ayant intégré des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance vertueuses sont mieux gérées, ont tendance à présenter des profils de risques moins élevés, et en fin de compte, génèrent des rendements financiers solides.

L'intégration ESG dans la stratégie d'investissement

EMZ Partners s'engage à intégrer les principes ESG avant toute décision d'investissement et, par la suite, encourage les sociétés en portefeuille à prendre en compte des aspects ESG dans leurs activités.

Le cadre ESG couvre la phase de sélection des investissements, se poursuit durant la phase de suivi des investissements réalisés et est intégré également dans les modalités de désinvestissement.

PROCESSUS ESG LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



En phase de pré-investissement

La politique ESG d'EMZ s'appuie sur :

1. Une politique d'exclusion

La prise en compte des critères ESG en phase d'investissement est en premier lieu guidée par la politique d'exclusion d'EMZ Partners, qui exclut du périmètre d'investissements potentiels :

- les sociétés directement impliquées dans la fabrication de tabac et de produits dérivés du tabac et dans le commerce de gros de tabac et de ses produits dérivés ;
- les sociétés directement impliquées dans la fabrication ou le commerce de boissons alcoolisées distillées et produits liés ;
- les entreprises directement impliquées dans la fabrication, le stockage, le transfert et le commerce d'armes interdites (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes chimiques et biologiques) ;
- les casinos et sociétés directement impliquées dans les jeux d'argent, et les paris en ligne ;
- les sociétés directement impliquées dans la recherche, développement ou applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des jeux d'argent sur Internet, des casinos en ligne, ou la pornographie ;
- les sociétés directement impliquées dans la spéculation alimentaire ;
- les sociétés prévoyant d'augmenter leurs activités dans la production, l'exploitation, le transport et le stockage d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon thermique, pétrole et gaz), ainsi que les sociétés directement impliquées dans ces activités et n'ayant pas de plan de transition [1]; EMZ Partners exclut également tout investissement dans le secteur du charbon, y compris pour la production d'électricité, depuis le Fonds EMZ 10.

  Par ailleurs, en cas de financement d'applications techniques relatives au clonage humain, à des fins de recherche ou thérapeutiques, ou aux OGM, la Société de Gestion assurera un contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques.

(1) EMZ Partners applique pour cette exclusion la définition de l'ONG Urgewald.

2. Une analyse pré-investissement

L'analyse initiale s'assure également que la société cible n'est pas l'objet de controverses matérielles et avérées (notamment violation des principes de l'ONU ou des lignes directrices de l'OCDE), ou que si des controverses passées existent, elles ont fait l'objet d'un plan d'action adapté.

Une analyse détaillée du profil ESG des sociétés est ensuite réalisée et couvre notamment les sujets suivants :

- analyse de matérialité, en tenant compte de critères tels que : secteur, taille, géographie, stade de développement de l'entreprise ;
- identification des Principales Incidences Négatives (PAI) ;
- maturité sur les thématiques de décarbonation et de partage de la valeur ;
- contribution aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

L'analyse est également formalisée à l'aide d'outils spécifiques développés en collaboration avec des prestataires externes spécialistes des questions environnementales et sociales. Cette grille intègre les dimensions suivantes :

- gouvernance : EMZ Partners encourage la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, telles que la diversité, la transparence, l'indépendance des membres des organes de direction ainsi que la diffusion de systèmes d'intéressement des équipes de direction et des salariés ;
- social : les pratiques sociales de l'entreprise (prise en compte des risques sociaux, gestion des ressources humaines, diversité, santé et sécurité, dialogue et climat social, reporting) ;
- environnement : les pratiques environnementales de l'entreprise (prise en compte des risques environnementaux, système de management environnemental, énergie et émissions de gaz à effet de serre, sols, eaux, déchets et biodiversité, reporting) ;
- sociétal : les risques relatifs aux parties prenantes externes (suivi des fournisseurs et sous-traitants, démarche de qualité, risques ou bénéfices des produits et services).

3. Décision d'investissement

Le Comité d'Investissement prend toutes les décisions conjointement, en équipe. Pour prendre sa décision finale, le Comité d'Investissement dispose d'un « IC memo » qui reprend les analyses de l'opportunité d'investissement, intégrant également les conclusions de l'analyse ESG. Ainsi, l'évaluation des risques et des opportunités ESG, ainsi que la matérialité des PAI, font partie des critères de décision d'investissement.

Phase de détention

Lors de la phase de détention des sociétés, EMZ s'appuie sur :

1. L'inclusion d'une clause ESG dans les pactes d'actionnaires

Une clause ESG est intégrée dans le pacte d'actionnaires signé par les parties lors de l'investissement. Celle-ci affirme pour EMZ Partners et l'entreprise l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance. Elle invite l'entreprise à s'engager dans une démarche de progrès continu vis-à-vis de ces enjeux.

2. Le suivi des performances ESG est réalisé à travers :

- la participation systématique d'EMZ Partners aux conseils de surveillance des sociétés en portefeuille ;
- dans certains cas, des incitations financières conditionnées à l'atteinte d'objectifs ESG quantifiés sur des sujets clés, qui sont mises en place (ESG ratchets) et suivies tout au long de l'investissement ;
- la transmission d'un questionnaire ESG annuel à l'ensemble des entreprises du portefeuille : ce questionnaire permet de recueillir des informations nécessaires au respect de nos obligations réglementaires, à la production des rapports annuels des fonds et de la société de gestion, mais également au suivi des performances et de la maturité ESG des participations dans une optique de dialogue, d'accompagnement et le cas échéant de mise en place d'objectifs ESG.

Ce questionnaire offre une vision fine de l'intégration de l'ESG au sein des sociétés du portefeuille et permet ainsi d'évaluer la performance ESG de chacune d'entre elles et de suivre leur évolution. Une analyse de l'exposition des sociétés aux risques climat et une évaluation de leur empreinte carbone sont également réalisées, comme détaillé ci-après. Les questionnaires sont ensuite analysés et synthétisés afin de présenter la performance de chacune des sociétés sur les différents volets de l'ESG.

Cession

Lors de la cession, EMZ Partners peut recommander à la société de réaliser un audit ESG externe, permettant de valoriser le travail et les progrès de la société sur ces thématiques au cours de la durée du partenariat avec EMZ Partners. Dans certains cas, un questionnaire ESG de cession est rempli par EMZ Partners à la demande des contreparties.

b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La transparence et la communication sont des éléments clés qui animent la stratégie ESG d'EMZ Partners. Ainsi, EMZ Partners s'efforce de fournir un ensemble de communications régulières à ses investisseurs :

- la politique d'investissement responsable d'EMZ Partners est mise à jour annuellement ou selon les besoins et disponible sur son site internet ;
- la performance et les progrès en ESG des sociétés en portefeuille font l'objet d'un rapport annuel dédié partagé avec les investisseurs ;
- le rapport ESG est disponible sur le site internet d'EMZ Partners ;
- le rapport annuel de chaque Fonds est partagé avec les investisseurs ;
- le rapport de transparence annuel des PRI est disponible sur la plateforme dédiée ;
- des communications ESG régulières via des réunions et reporting ESG sur-mesure sont organisées à la demande des investisseurs ;
- des informations relatives aux caractéristiques ESG des Fonds sont également détaillées au sein des rapports périodiques et précontractuels ;
- une section liée à la Politique ESG est intégrée dans le PPM (Private Placement Memorandum).

Les documents légaux d'EMZ Partners, y compris les règlements des Fonds et les pactes d'actionnaires, intègrent une section dédiée à l'ESG. Dans l'hypothèse d'un incident lié à sa stratégie ESG Partners, EMZ partage toute information jugée significative à ses investisseurs.

c. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et de l'Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

La classification SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation [1]) des Fonds EMZ est la suivante :

NOM DU FONDS	CLASSIFICATION SFDR	AUM (M€)	PART PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG
EMZ 8	Article 6	299	100 %
EMZ 9	Article 6	954	100 %
EMZ 10	Article 8	1 696	100 %
EMZ Crest	Article 8	113	100 %
EMZ Share	Article 8	9	100 %
EMZ 11	Article 8	851	100 %

Le Fonds EMZ 10, EMZ Crest, EMZ Share et EMZ 11 sont classés Article 8 conformément aux dispositions de la réglementation SFDR puisqu'ils promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les Fonds EMZ 8 et 9 sont classés Article 6. En effet, la commercialisation de ces produits financiers a été clôturée avant l'entrée en vigueur du règlement Disclosure. Ces Fonds restent néanmoins couverts par la stratégie ESG d'EMZ.

Conformément à sa politique d'investissement responsable, 100 % des Fonds gérés par EMZ intègrent des critères ESG dans la thèse d'investissement.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I d. Adhésion d'EMZ à des chartes et initiatives sur la prise en compte de critères ESG

S'engager au sein d'initiatives ou associations portant sur les bonnes pratiques de l'investissement responsable est primordial pour EMZ et constitue le socle de la mise en oeuvre et de l'amélioration de sa stratégie ESG.

Signatory of:

PRI Principles for Responsible Investment

EMZ Partners est signataire depuis 2016 des **Principes pour l'Investissement Responsable (« PRI ») des Nations Unies.** EMZ a ainsi intégré et formalisé dans sa stratégie les six Principes qui en découlent :

- la prise en compte des questions ESG dans ses processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- le positionnement en tant qu'investisseur actif et la prise en compte des questions ESG dans ses politiques et pratiques d'investisseur ;
- l'exigence, auprès des entités dans lesquelles EMZ investit, de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
- la promotion de l'acceptation et de l'application de ces Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
- le travail collectif pour accroître son efficacité dans l'application des Principes ;
- l'engagement à rendre compte individuellement de ses activités et de l'application de ces Principes.

FRANCE INVEST Investors for growth

EMZ Partners est également membre de **France Invest** et participe régulièrement aux présentations et ateliers dédiés à l'ESG. La société de gestion contribue au rapport annuel de l'Association en partageant la performance ESG de ses sociétés en portefeuille.

De plus, EMZ Partners est signataire de la Charte Parité, démontrant son engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion.

Enfin, sur le sujet du partage de la valeur, EMZ Partners a signé en 2023 la Charte d'Engagement pour le partage de la valeur de France Invest.

IIGCC The Institutional Investors Group on Climate Change

iCI initiative climat international Private equity action on climate change

Sur le sujet du risque climatique, EMZ Partners est membre de :

- **Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) :**

La mission de l'IIGCC est de mobiliser des capitaux pour la transition vers une économie Net Zero et résiliente au changement climatique en travaillant avec les entreprises, les décideurs politiques et les investisseurs.

- **Initiative Climat International (iCI) :**

L'Initiative Climat International (iCI) a été la première initiative internationale du secteur du capital investissement visant à mieux appréhender et lutter contre le changement climatique.

RACE TO ZERO

En 2024, EMZ Partners a rejoint l'initiative **Net Zero Asset Management** et a fixé des objectifs de décarbonation pour son portefeuille, avec pour objectif de gérer, à terme, 100 % de ses investissements selon ces critères d'ici 2050.

2. MOYENS INTERNES DÉDIÉS À L'ESG AU SEIN D'EMZ

I a. Ressources internes et externes

Une équipe ESG dédiée

La stratégie ESG d'EMZ s'articule autour d'une gouvernance solide. Toutes les équipes d'EMZ Partners sont impliquées dans la mise en oeuvre de l'agenda ESG à différents niveaux. Cet agenda est piloté par une équipe ESG dédiée chargée de définir la stratégie ESG, de coordonner et de déployer les initiatives ESG, sous la responsabilité du Président.

L'équipe d'investissement a la responsabilité de déployer cette stratégie auprès des sociétés en portefeuille, avec l'accompagnement de l'équipe ESG. L'équipe d'investissement bénéficie de sensibilisation et formations régulières aux enjeux ESG.

Soutien externe

En fonction de besoins spécifiques, EMZ Partners peut faire appel à des prestataires externes choisis pour la qualité de leur expertise. Cela peut porter sur la stratégie de la société de gestion et les évolutions réglementaires en matière de finance durable, l'accompagnement dans le cadre d'une due diligence ESG avant un investissement ou lors de la cession, l'évaluation ESG annuelle du portefeuille et la réponse aux questionnaires investisseurs, ainsi que la définition de plans d'action ESG avec les sociétés en portefeuille.

Parmi les prestaires externes, EMZ Partners a notamment travaillé en 2025 avec :

- Apiday pour la collecte de données ESG;
- Odéris pour la réalisation de rapport de due-diligence;
- Carbometrix pour le calcul de son empreinte carbone.

Ressources techniques et financières dédiées à l'ESG

EMZ Partners n'a pas défini de budget fixe dédié à l'ESG mais s'engage à y consacrer les moyens financiers jugés nécessaires pour mener à bien sa stratégie ESG. Les moyens financiers dédiés pour compléter la stratégie ESG d'EMZ Partners dépendront des besoins et des projets validés par l'équipe ESG et par la Direction Générale.

Afin de s'assurer du déploiement de sa politique d'investissement responsable, EMZ Partners a utilisé, en 2025, Apiday, une plateforme web dédiée à la collecte et au suivi des données ESG de ses sociétés en portefeuille. EMZ Partners a également utilisé la plateforme éditée par Carbometrix pour son empreinte carbone et la collecte et le calcul de ses émissions financées.

I b. Renforcement des capacités ESG d'EMZ

L'équipe ESG ainsi que l'équipe de direction d'EMZ Partners partagent la responsabilité de s'assurer que tous les employés développent et renforcent leurs connaissances et compétences en matière de critères de durabilité.

Dans ce cadre, des formations ESG sur des thématiques spécifiques, adaptées aux besoins et demandes des équipes, sont dispensées ponctuellement aux professionnels de l'investissement ainsi qu'aux membres de l'équipe opérationnelle.

L'équipe d'investissement peut s'appuyer sur l'équipe ESG pour mettre à sa disposition les informations, les outils et les dernières avancées sur les sujets ESG, partager les bonnes pratiques et les analyses dont elles ont besoin pour traiter de la manière la plus efficace les sujets liés à l'ESG.

3. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE D'EMZ

I a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Au sein d'EMZ Partners, l'accent est mis sur la promotion et le développement de l'expertise en matière de pratiques ESG au sein des plus hauts niveaux des organes de gouvernance.

EMZ Partners est signataire des UN PRI depuis 2016 et met au coeur de sa politique d'investissement les critères ESG. EMZ Partners considère l'ESG comme un aspect clé de sa stratégie d'investissement globale. Toute décision stratégique est prise conjointement avec l'équipe d'investissement, notamment lors des comités d'investissement.

L'équipe ESG est placée sous la responsabilité directe du Président qui participe activement à la définition et au déploiement de la stratégie ESG.

I b. Politique de rémunération d'EMZ Partners

La politique de rémunération d'EMZ Partners définit les principes relatifs à la rémunération, en tenant compte de la stratégie, des objectifs et de la politique de risque du groupe, afin d'aligner les intérêts à long terme de toutes les parties prenantes (actionnaires, clients, employés et société dans son ensemble).

Les grands principes de la politique de rémunération d'EMZ permettent de prévenir la prise de risques excessifs et intègrent des critères de qualité, de performance et extra-financiers.

La part fixe de la rémunération des équipes d'investissement et des dirigeants représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée et n'est pas corrélée au nombre d'investissements réalisés ni à la performance des fonds gérés. Elle est fixée pour chaque collaborateur au regard de ses responsabilités, niveau de compétence et expérience. Elle est suffisamment importante pour ne pas inciter à une prise de risque excessive des membres de l'équipe d'investissement.

L'attribution de la part variable est corrélée avec la création de richesse générée à l'activité d'EMZ Partners sur le long terme. Elle ne dépend donc pas uniquement de la performance des fonds gérés ni du nombre d'investissements réalisés, et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, tant financiers qu'en matière de durabilité (dont ceux ayant trait aux principes de bonne gouvernance et d'éthique, les risques liés au changement climatique, ou autre risque environnemental ou social considéré comme matériel).

Les critères qualitatifs et quantitatifs déterminants pour les augmentations individuelles et l'allocation de la part variable intègrent la bonne prise en compte par l'équipe d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance lors des différentes phases d'investissement.

I c. Intégration des critères de durabilité dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance d'EMZ Partners

Il n'existe pas de critères de durabilité intégrés formellement au sein du règlement interne des organes de gouvernance de la société de gestion.

Pour autant, EMZ Partners promeut d'ores et déjà les bonnes pratiques en matière de gouvernance, notamment au travers de la diversité d'expérience et de compétences au sein des organes de gouvernance. Par ailleurs, l'équipe ESG est sous la responsabilité de François Carré, Président d'EMZ Partners, démontrant ainsi la prise en compte des sujets ESG au plus haut niveau de la société de gestion.

4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION

a. Stratégie d'engagement d'EMZ Partners

En matière de gouvernance d'entreprise, EMZ Partners respecte une procédure fixant les conditions d'exercice des droits de vote des fonds gérés.

Il est important de noter que la politique d'investissement des fonds gérés par EMZ Partners est d'intervenir en général à hauteur de 75 % *via* des prêts subordonnés et pour les 25 % restants en titre de capital. Généralement, les titres, au moment où l'investissement est effectué, ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers.

La gestion active de titres cotés par EMZ est par nature peu fréquente. Dans tous les cas, EMZ Partners exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans l'intérêt des investisseurs.

Pour l'ensemble des titres non cotés détenus dans les différents fonds gérés par EMZ, la politique de vote et d'engagement est indissociable de la stratégie d'investissement appliquée à ces fonds. EMZ Partners siège systématiquement aux organes de gouvernance des sociétés et entretien un dialogue permanent avec les équipes de direction. Cette position lui permet de s'engager auprès des sociétés en portefeuilles pour encourager et suivre la mise en place de bonnes pratiques notamment sur les sujets d'indépendance, de diversité, et de transparence des organes de management. EMZ Partners s'engage à exercer ses droits de vote attachés aux parts détenues dans les fonds dans le seul but de préserver l'intérêt de ses investisseurs.

Par ailleurs, EMZ Partners reconnaît la valeur de l'action collective pour encourager le développement ESG des sociétés du portefeuille. Par conséquent, lorsque cela est possible et pertinent, EMZ Partners mène sa politique d'engagement ESG en collaboration avec d'autres parties prenantes, en particulier les autres investisseurs financiers de la société en portefeuille.

EMZ Partners rend compte de ses responsabilités exercées au sein des organes sociaux des entreprises en portefeuille dans le rapport annuel des fonds. Les modalités d'exercice des droits de vote sont décrites dans la politique dédiée « Politique de vote et engagement actionnarial » disponible sur son site internet.

Toutes les sociétés en portefeuille sont couvertes par la politique d'engagement d'EMZ Partners.

b. Décisions prises en matière de stratégie d'engagement

Les décisions prises en matière de stratégie d'engagement et la politique de vote sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

La stratégie d'EMZ Partners n'est pas d'investir dans des actions cotées, et EMZ Partners par conséquent, n'a pas de processus établi pour suivre l'ensemble des votes. En ce qui concerne les droits de vote attachés aux titres non cotés des fonds gérés, EMZ Partners rend compte de ses responsabilités exercées au sein des organes sociaux des entreprises en portefeuille dans le rapport annuel des fonds. EMZ Partners participe au processus de vote et exerce son droit conformément à sa politique de vote, dans le cadre de sa participation systématique aux organes de gouvernance de chaque société en portefeuille.

Dans tous les cas, EMZ Partners exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans l'intérêt des investisseurs des fonds gérés.

c. Exclusions sectorielles

La politique d'exclusion suivie par EMZ Partners est décrite dans sa politique d'investissement responsable. EMZ Partners exclut du périmètre de ses investissements potentiels :

- les sociétés directement impliquées dans la fabrication de tabac et de produits dérivés du tabac et dans le commerce de gros de tabac et de ses produits dérivés ;
- les sociétés directement impliquées dans la fabrication ou le commerce de boissons alcoolisées distillées et produits liés ;
- les sociétés directement impliquées dans la fabrication, le stockage, le transfert et le commerce d'armes interdites (bombes à sous-munitions, mines terrestres, armes chimiques et biologiques) ;
- les casinos et sociétés directement impliquées dans les jeux d'argent, et les paris en ligne ;
- les sociétés directement impliquées dans la recherche, développement ou applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des jeux d'argent sur Internet, des casinos en ligne, ou la pornographie ;
- les sociétés directement impliquées dans la spéculation alimentaire ;
- les sociétés prévoyant d'augmenter leurs activités dans la production, l'exploitation, le transport et le stockage d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon thermique, pétrole et gaz), ainsi que les sociétés directement impliquées dans ces activités et n'ayant pas de plan de transition [1]; EMZ Partners exclut également tout investissement dans le secteur du charbon, y compris pour la production d'électricité, depuis le Fonds EMZ 10;
- en cas de financement d'applications techniques relatives au clonage humain, à des fins de recherche ou thérapeutiques, ou aux OGM, la Société de Gestion assurera un contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques ;

(1) EMZ Partners applique pour cette exclusion la définition de l'ONG Urgewald.

5. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

I a. Part des encours alignés avec la Taxonomie européenne

Les fonds gérés par EMZ Partners n'ont pas défini d'objectif d'investissement dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE.

Les fonds ont collecté des indicateurs liés à la Taxonomie auprès des participations. Cependant, les informations recueillies ne permettent pas à ce stade de tirer des conclusions sur l'alignement des investissements des Fonds sur la Taxonomie de l'UE. Par conséquent, aucun investissement n'est qualifié d'aligné à la Taxonomie à ce jour.

EMZ Partners est engagé dans l'amélioration de la qualité et la transparence des données et du reporting. Lorsque les données seront disponibles et/ou plus fiables, l'alignement des investissements à la Taxonomie sera évalué.

I b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

EMZ Partners a une politique d'investissement excluant les investissements dans les énergies fossiles, en particulier dans le secteur du charbon.

La part des encours des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles est très limitée puisque seul le groupe Jacky Perrenot et la société Vulcain sont indirectement concernés.

Jacky Perrenot intervient en aval (*downstream*) de la chaine de valeur (transports de carburant fossiles domestiques). Comme précisé dans sa politique d'investissement responsable, EMZ Partners se réfère à la liste Urgewald pour s'assurer du respect de sa politique d'exclusion sur les énergies fossiles. Jacky Perrenot ne figure pas sur cette liste, étant donné son secteur d'activité et son positionnement sur la chaine de valeur.

Le groupe Jacky Perrenot est actif dans le transport routier et les services de logistiques à destination de nombreux clients, principalement de la grande distribution et de l'agroalimentaire. Seule une faible portion de l'activité du groupe concerne le transport de combustibles fossiles (carburants, fioul domestique), lesquels représentent moins de 5 % de son chiffre d'affaires en 2025. Par ailleurs, Jacky Perrenot est une entreprise très active dans la transition écologique : évaluation Ecovadis annuelle, environ 20 % de sa flotte utilisant une source d'énergie faiblement carbonée, projet ambitieux de réduction de ses émissions carbone…

Le Groupe Vulcain est également lié indirectement au secteur des énergies fossiles, en tant que prestataires de services. Vulcain est un groupe d'ingénérie, notamment dans le secteur de l'énergie, historiquement axé sur les énergies fossiles. Vulcain a opéré un tournant stratégique depuis plusieurs années vers les énergies renouvelables et vers d'autres verticales non liées aux énergies fossiles. En 2025, cette partie historique représente moins de 3 % de son chiffre d'affaires.

En 2025, EMZ Partners ne détient aucune société active dans le secteur du charbon, y compris pour la production d'électricité.

6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

I a. Stratégie climat d'EMZ Partners (1)

La mise en oeuvre de l'Accord de Paris nécessite une transformation économique et sociale fondée sur la recherche scientifique.

La stratégie climat d'EMZ Partners repose sur les éléments suivants.

1/ Politique d'exclusion des secteurs dont le développement n'est pas compatible avec les exigences de l'Accord de Paris

EMZ Partners exclut ainsi les sociétés prévoyant d'augmenter leurs activités dans la production, l'exploitation, le transport et le stockage d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon thermique, pétrole et gaz), ainsi que les sociétés directement impliquées dans ces activités et n'ayant pas de plan de transition.

EMZ Partners exclut également totalement le secteur du charbon depuis le lancement du Fonds EMZ 10. Aucune société du porteufeille total détenue en 2025 n'est active dans ce secteur.

2/ Analyse de la maturité climatique et environnementale de ses sociétés, au moment de l'investissement et annuellement lors de la campagne ESG :

- évaluation de l'exposition au risque climatique (risques physiques et risques de transition) des sociétés du portefeuille sur la base de la grille d'analyse ESG d'EMZ Partners ;
- mise en place d'indicateurs environnementaux pour évaluer et suivre la performance environnementale des sociétés du portefeuille par le biais d'un questionnaire ESG annuel qui comprend des indicateurs spécifiques au changement climatique et à la biodiversité ;
- mesure de l'empreinte carbone du portefeuille sur les scopes 1, 2 & 3. EMZ Partners vise à augmenter chaque année la part de sociétés en portefeuille qui ont réalisé leur empreinte carbone. 76 % du portefeuille a réalisé une empreinte carbone en 2025 (contre 74 % en 2024), ce qui représente 88 % des émissions financées (contre 85 % en 2024).
- sensibilisation au réchauffement climatique et à la nécessité d'évaluer l'empreinte carbone et de mettre en oeuvre des stratégies climat auprès des collaborateur et des sociétés en portefeuille.

3/ Analyse de l'exposition des sociétés en portefeuille aux risques et opportunités climatiques

EMZ Partners a mis à jour en 2025 son analyse de l'exposition des sociétés en portefeuille aux risques climatiques, risques physiques et risques de transition.

- Risques physiques :

Huit risques physiques principaux ont été évalués, conformément aux recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) et à la norme VSME. La terminologie utilisée s'appuie sur les définitions du GFDRR (World Bank Group and the Global Facility for Disaster Reduction and Recovery): risques aigus (inondation, précipitations extrêmes, feux de forêt, glissement de terrain, cyclones et tempêtes) et risques chroniques (élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur, sécheresse).

(1) À partir de la section 6 et sauf mention contraire, la notion d'EMZ couvre à la fois l'entité en tant que société de gestion et les Fonds EMZ 9, EMZ 10 et EMZ 11, pour lesquels la publication d'un Article 29 est également requise par la réglementation.

- Risques de transition :

Huit principaux risques ont été analysés, conformément aux recommandations de la TCFD : Hausse du prix du carbone, restrictions des politiques publiques, progrès des technologies bas-carbone, évolution des préférences du marché, pression croissante des investisseurs, risque réputationnel, risques juridiques, et perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

L'analyse a étudié pour chaque société, en fonction de son secteur et de la localisation de ses sites (si l'information était disponible), la probabilité de survenance et la séverité potentiel de l'impact. La probabilité de survenance des riques physiques provient de la base de données ThinkHazard, publiée par le Groupe de la Banque mondiale à partir des données du portail « Climate Change Knowledge ». La sévérité de l'impact potentiel a tenu compte des mesures d'atténuation du risque éventuellement mises en place par les sociétés.

L'analyse a également intégré les indicateurs climat collectés auprès des sociétés en portefeuille :

- localisation géographique des sociétés,
- consommation d'énergie,
- empreinte carbone,
- intensité carbone,
- exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles,
- production d'énergie renouvelable sur site,
- intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique.

Les risques identifiés pourraient se traduire concrètement par une baisse des revenus ou une augmentation des coûts, entrainant à terme une baisse de la valorisation des entreprises concernées.

S'il a été démontré que les risques climatiques sont matériels pour une société en portefeuille, le sujet sera priorisé et suivi tout au long de la période d'investissement, notamment au travers des instances de gouvernance auxquelles participe EMZ Partners.

L'analyse a permis également de faire ressortir des opportunités pour certaines entreprises.

En 2025 :

- 58 % du portefeuille d'EMZ est composé de sociétés agissant dans des secteurs à fort impact climatique (contre 48 % en 2024). Parmi ces sociétés les deux tiers environ sont des sociétés du secteur manufacturier ;
- 60 % des sociétés ont mis en place des mesures de réduction de leurs émissions de GES (contre 72 % en 2024) ;
- 50 % des sociétés du portefeuille ont mené une analyse de risques et opportunités climatiques (contre 59 % en 2024).

SECTEURS	PART DANS LE PORTEFEUILLE	NOMBRE DE SOCIÉTÉS	RISQUES PHYSIQUES	RISQUES DE TRANSITION
Acier	< 0,1 %	1		
Conseil	11,6 %	6		
Construction	7,8 %	4		
Éducation	3,7 %	1		
Équipements électroniques	9,3 %	3		
Imprimerie/Papier	6,0 %	2		
Publicité/Communications	9,7 %	4		
Santé et pharmaceutique	16,1 %	4		
Secteur Manufacturier	5,1 %	3		
Services/Ingénierie/Installations environnement	5,9 %	2		
Services Financiers/Assurance	5,7 %	3		
Sociétés commerciales et distributeurs	15,5 %	3		
Transport	3,5 %	1		

Impact très fort & fort Impact moyen

D'après l'analyse menée par EMZ :

- environ 4 % du portefeuille est concerné par des risques physiques forts liés au changement climatique.
- environ 5 % du portefeuille est concerné par des risques de transition forts liés au changement climatique.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- Risques physiques : feux de forêt, risques d'inondation de sites et précipitations extrêmes ayant un impact négatif direct sur la production et les services rendus des phénomènes climatiques extrêmes dont la fréquence et l'intensité s'accroissent avec le dérèglement climatique.
- Risques de transition : perturbations de la chaîne d'approvisionnement et restrictions des politiques publiques: renforcement des obligations de mesurer et déclarer ses émissions de GES, obligations faites à certains secteurs de faire évoluer leurs activités et services pour prévenir et/ou s'adapter au changement climatique, hausse des coûts liés au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières… Ces contraintes peuvent entrainer des coûts supplémentaires pour permettre aux entreprises d'évoluer conformément aux contraintes réglementaires : adaptation de la chaine de valeur, évolution de l'offre, adaptation des prix…

Les sociétés concernées ont mis en place des actions de prévention et d'atténuation de ces risques notamment :

- développement de nouvelles offres et services ;
- renforcement de l'analyse et du suivi des risques, plan de secours pour les sites concernés, production sur plusieurs sites qui peuvent se relayer en cas d'interruption temporaire, souscription à des assurances…
- évolution des modes de production (analyse fournisseurs, économie circulaire, recyclabilité…) ;
- plan de réduction des émissions de GES.

Analyse des opportunités

Les exigences nées de l'Accord de Paris créent également des opportunités pour certaines entreprises du portefeuille :

- développement d'offres ou de services spécifiques en réponse au changement climatique (ex : offre bas carbone) ;
- développement d'un avantage concurrentiel pour les entreprises qui ont su s'adapter et évoluer plus tôt que d'autres entreprises du même secteur.

D'après l'analyse menée, l'ensemble du portefeuille bénéficie ainsi d'opportunités liés au changement climatique.

4/ Mesure de l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille et trajectoire de réduction des émissions

EMZ Partners souhaite jouer un rôle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier grâce :

- à une connaissance fine des externalités négatives dues aux entreprises en portefeuille ;
- au soutien à la mise en place d'une politique d'amélioration pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en accompagnant les engagements et les efforts de ses participations.

La mesure de l'empreinte carbone est conduite annuellement sur l'ensemble des portefeuilles, avec une couverture des scopes 1, 2 & 3.

Par ailleurs, EMZ Partners s'engage à soutenir ses sociétés en portefeuille dans la mise en oeuvre d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre adapté. En 2025, EMZ Partners a travaillé avec trois société en portefeuille (représentant 9 %) sur le sujet climatique, notamment pour les aider à mener une évaluation de leurs émissions et définir des actions de réduction. En collaboration avec ses co-investisseurs, EMZ a par ailleurs mené des actions d'engagement auprès de trois sociétés (représentant 10 % du portefeuille) afin de les emmener vers une trajectoire SBTi.

b. Plan d'alignement d'EMZ avec les Accords de Paris

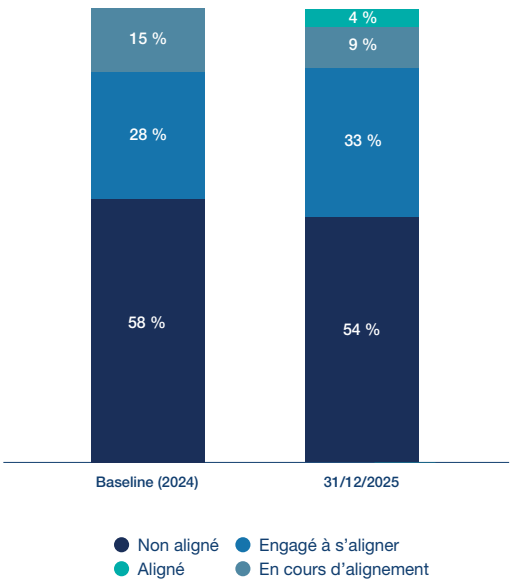
1. Analyse précise de l'impact carbone

- EMZ Partners a déjà mis en œuvre de nombreuses mesures visant à mieux comprendre les politiques environnementales des sociétés de son portefeuille et à évaluer l'importance des enjeux climatiques, notamment en analysant leur empreinte carbone selon les scopes 1, 2 et 3, et en accompagnant la création et la mise en œuvre de plans d'action adaptés. EMZ Partners mesure également son propre impact carbone opérationnel et le met régulièrement à jour.

2. Rejoindre une initiative Net Zero

- EMZ s'engage à aligner progressivement ses portefeuilles sur l'Accord de Paris et a mis en place une stratégie climatique visant à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. EMZ Partners a rejoint en 2024 l'initiative NZAM et a publié ses objectifs d'alignement: 50 % du portefeuille géré en alignement à horizon 2030 et 100 % d'ici 2050. EMZ Partners utilisera pour cela le cadre méthodologique Net Zero Investment Framework appliqué au Private Equity.

ÉVOLUTION DE L'ALIGNEMENT NET ZÉRO
DU PORTEFEUILLE (2024–2025)

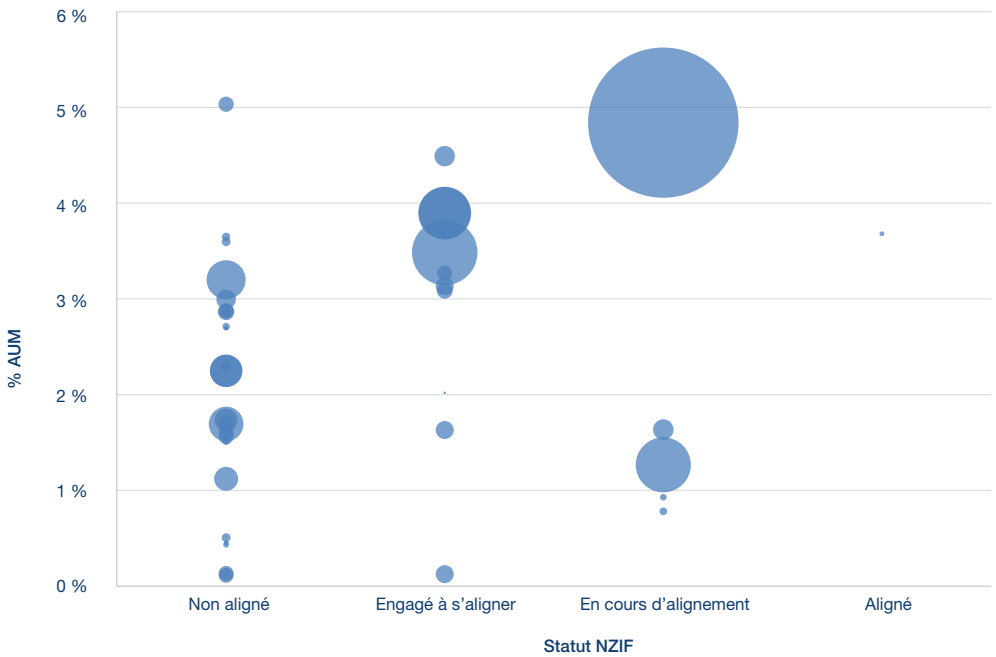


Le graphique compare l'évolution de la répartition du portefeuille selon les quatre catégories définies par le cadre méthodologique NZIF (Net Zero Investment Framework). Depuis l'adhésion d'EMZ Partners à l'initiative NZAM, le portefeuille a progressé le long de la trajectoire d'alignement :

- *la part de sociétés « non alignées » a reculé de 58 % à 54 % ;*
- *au total, la proportion d'actifs engagés dans la transition (Engagé à s'aligner, en cours d'alignement et aligné) passe de 42 % à 46 %.*

Ces évolutions traduisent les premiers effets de notre stratégie Net Zéro et restent à consolider en engageant le reste de notre portefeuille dans une démarche d'alignement robuste.

POSITIONNEMENT DES SOCIÉTÉS EN PORTEFEUILLE EN TERMES DE DÉCARBONATION



Chaque bulle représente une participation, positionnée en fonction de sa maturité carbone. Le référentiel utilisé en abscisse est celui du cadre méthodologique « Net Zero Investment Framework », publié par l'IIGCC. La taille de chaque bulle représente le total des émissions financées de chaque participation. Il permet de voir que les participations les plus émettrices sont bien engagées sur une trajectoire de décarbonation et de cibler les priorités pour l'engagement d'EMZ.

3. Former les équipes EMZ et les participations aux enjeux climatiques

- Former toutes les équipes d'EMZ aux enjeux climatiques : début 2026, les collaborateurs ont suivi une formation sur les risques climatiques. Cette formation portait sur les connaissances fondamentales relatives aux risques et opportunités climatiques, ainsi que sur leur impact sur les décisions de portefeuille. L'objectif était d'aider les équipes à réfléchir à la manière d'adapter les processus existants d'EMZ afin de mieux prendre en compte ces risques et opportunités.

4. Investir dans des solutions pour le climat

- EMZ Partners a investi dans plusieurs sociétés porteuses de solutions de prévention ou d'atténuation du changement climatique. Celles-ci représentent 16 % du portefeuille au 31/12/2025.

7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

a. Stratégie biodiversité d'EMZ Partners, et plan d'alignement d'EMZ Partners avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La stratégie biodiversité d'EMZ Partners repose sur les éléments suivants :

1/ Inclusion de critères liés à la biodiversité dans le processus d'investissement

L'analyse de l'impact des investissements d'EMZ Partners sur la biodiversité se fait en premier lieu par le biais de la grille d'analyse des critères ESG utilisée pour tous les investissements. Cette grille comprend des questions portant sur environ 10 indicateurs liés à la nature : pollution, émissions dans l'air et dans l'eau, présence de sites risqués (type ICPE, SEVESO), risques environnementaux particuliers, controverses environnementales, gestion des ressources naturelles et de l'eau, activités ayant un impact sur des zones protégées…

Par ailleurs, l'analyse de matérialité réalisée lors de la due diligence ESG permet d'identifier si la question de la biodiversité est matérielle pour la société étudiée. Le cas échéant une analyse particulière d'impacts et de dépendances est menée.

2/ Analyse et suivi des entreprises lors de la période de détention

La stratégie d'alignement d'EMZ Partners avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité est renforcée par la collecte et le suivi de KPIs dans les questionnaires ESG envoyés annuellement aux sociétés du portefeuille. Ces indicateurs clés de performance, intégrés dans la grille d'analyse d'EMZ Partners, permettent d'évaluer et de suivre les impacts des entreprises sur la biodiversité. Exemples de KPIs collectés sur la biodiversité :

- l'entreprise a-t-elle formalisé une politique environnementale ?
- si oui, l'entreprise a-t-elle formalisé une politique de préservation de la biodiversité (engagements et objectifs) ?
- si oui, la politique de préservation de la biodiversité est-elle alignée sur les objectifs internationaux ?
- l'entreprise a-t-elle réalisé une cartographie de ses sites et activités pour identifier ses Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) ? (Les Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) étant définies comme des « sites qui contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale » dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce, et marins. Le standard mondial pour l'identification des ZCB (IUCN 2016) fixant des critères d'identification des ZCB au niveau mondial) ;
- l'entreprise a-t-elle réalisé une évaluation de son empreinte biodiversité (sur l'occupation et la conversion des terres en m^2) ?
- l'entreprise suit-elle des indicateurs en lien avec divers aspects de son impact sur la biodiversité: déchets, rejets dans l'eau, consommation d'énergie…

En 2025 :

- 15 % des entreprises du portefeuille ont déclaré avoir une politique biodiversité ;
- 15 % des entreprises ont déclaré avoir réalisé une analyse de leurs impacts et dépendances à la biodiversité ;
- 24 % des entreprises ont déclaré avoir des activités proches de zones sensibles en termes de biodiversité ;
- 48 % ont mis en place un suivi des déchets ;
- Aucune de nos sociétés en portefeuille ne rejette de polluants dans l'éau.

3/ Analyse des Principales incidences négatives (PAI) du portefeuille en lien avec la biodiversité

EMZ Partners mesure le PAI 7 chaque année lors de sa campagne ESG : cet indicateur mesure la part des investissements ayant un ou plusieurs sites affectant négativement des zones sensibles du point de vue de la biodiversité, les espèces naturelles et aires protégées.

24 % des entreprises ont déclaré avoir des activités proches de zones sensibles en termes de biodiversité mais sans impact négatif identifié.

4/ Analyse des impacts du portefeuille

EMZ Partners a réalisé une analyse des impacts négatifs et des dépendances à la biodiversité des sociétés détenues au 31/12/2025, à l'aide de la base de données ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure).

Méthodologie

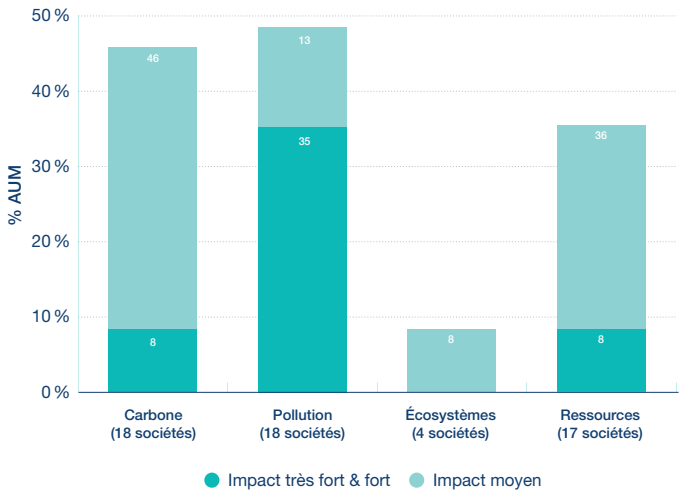
EMZ Partners a réparti les sociétés de son portefeuille dans les secteurs identifiés par la méthodologie ENCORE. Lorsque plusieurs secteurs pouvaient correspondre à l'activité d'une société, EMZ Partners a sélectionné le secteur le plus pertinent et en a analysé les impacts.

Les facteurs d'impact ont été regroupés en 4 catégories :

1. **Carbone** (GHG emissions) ;
2. **Pollution** (Disturbances, Emissions of toxic soil and water pollutants, Non-GHG air pollutants, Emissions of nutrient soil and water pollutants, Generation and release of solid waste, Introduction of invasive species) ;
3. **Ecosytèmes** (Area of freshwater use, Area of seabed use, Area of land use) ;
4. **Utilisation des ressources naturelles** (Other biotic resource extraction (*e.g.* fish, timber), Other abiotic resource extraction, Volume of water use).

L'analyse des impacts des activités est présentée ci-après :

CONTRIBUTION DES PARTICIPATIONS AUX FACTEURS D'IMPACT DE LA BIODIVERSITÉ



SECTEURS	PART DANS LE PORTEFEUILLE	NOMBRE DE SOCIÉTÉS	CARBONE	POLLUTION	ÉCOSYSTÈMES	UTILISATION DES RESSOURCES
Acier	< 1 %	1	●	●		●
Conseil	12 %	6		○		
Construction	8 %	4	●	●	○	●
Éducation	4 %	1				
Équipements électroniques	9 %	3		○		○
Imprimerie/Papier	6 %	2	○	●		○
Publicité/Communications	10 %	4				
Santé et pharmaceutique	16 %	4	○	●		○
Secteur Manufacturier	5 %	3	○	●		○
Services/Ingénierie/Installations environnement	6 %	2				
Services Financiers/Assurance	6 %	3				
Sociétés commerciales et distributeurs	16 %	3	○			
Transport	4 %	1	○	○		

● Impact très fort & fort ○ Impact moyen

Les résultats de cette analyse montrent que :

- **les émissions de gaz à effet de serre,** la **pollution** et **l'utilisation des ressources** sont les facteurs les plus affectés par les participations d'EMZ Partners, avec 35 % des sociétés ayant un impact fort ou très fort sur la biodiversité *via* leurs émissions de GES et autres polluants :
  - les secteurs dans lesquels EMZ Partner investit ont un impact potentiellement matériel sur la pollution de l'eau, des sols et le rejet de déchets solides, la pollution de l'air étant peu matérielle pour ces secteurs. Les rejets dans l'eau ou dans les sols de substances et de déchets peuvent déstabiliser l'équilibre de ceux-ci et contribuer à l'érosion la biodiversité,
  - la mesure les Principales Incidences Négatives (PAI) réalisée par EMZ Partners auprès de toutes les sociétés inclut un suivi des indicateurs « Pollution de l'eau » et « Déchets dangereux »,
  - EMZ Partners suit par ailleurs les plans d'action des sociétés de ce secteur sur ce sujet, comme détaillé ci-après ;
- 8 % des actifs du portefeuille d'EMZ Partners ont un impact fort ou très fort sur les ressources, et 37 % un impact moyen, principalement à travers leur consommation en eau et l'utilisation de certaines matières premières.
  - Les mesures mises en oeuvre par ces entreprises sont de plusieurs ordres: déploiement d'une politique environnementale (67 %), application des principes d'économie circulaire (28 %), plan de réduction de la consommation d'eau (10 %).
- les écosystèmes terrestres et marins sont moyennement affectés par 4 sociétés du portefeuille, du secteur de la construction, dont les activités peuvent avoir un impact direct sur ces déterminants de la biodiversité.

Pour définir un plan d'action, EMZ Partners se concentre sur les facteurs d'impact de la biodiversité étant affectés « fortement » ou « très fortement » par les secteurs dans lesquels elle investit : émissions de gaz à effets de serre et autres émissions polluantes et sur les secteurs ayant des impacts négatif forts ou très forts sur au moins deux facteurs : Acier, Construction, Imprimerie, Santé et Secteur Manufacturier.

Émissions de gaz à effet de serre

L'analyse du portefeuille a révélé que les activités de 54 % des sociétés du portefeuille avaient un impact matériel (moyen, fort ou très fort) sur la biodiversité à travers leurs émissions de gaz à effet de serre. En effet, le changement climatique anthropique est un facteur de risque pour la dégradation des espèces naturelles (conditions favorables aux pathogènes, perturbation de la chaîne alimentaire, pollinisation déréglée…) et leurs habitats (acidification de l'océan, incendies et sécheresses, dégradation des sols…).

Mesures de réduction du risque associé

La décarbonation des sociétés en portefeuille s'inscrit à la fois dans les engagements d'EMZ Partners pour le climat et pour la biodiversité. À ce titre, EMZ Partners accompagne ses participations dans leur démarche de décarbonation en s'adaptant à leur niveau de maturité :

- EMZ Partners évalue chaque année ses émissions financées. En 2025 :
  - 88 % du total des émissions financées du portefeuille géré par EMZ Partners est couvert par une empreinte carbone,
  - les émissions restantes ont été estimées ;
- fin 2025, 60 % du portefeuille avaient mis en place un plan de décarbonation :
  - parmi ces sociétés, 2 ont une trajectoire déposée auprès de la SBTi et 3 autres travaillent à cette certification,
  - dans le cadre de son engagement Net Zero, EMZ Partners prévoit d'accompagner ses participations dans la mise en place de trajectoires de décarbonation alignées sur l'Accord de Paris.

Secteur de l'acier

Conscientes de l'impact de leurs activités industrielles sur l'environnement et la biodiversité, les actifs concernés déploient une politique environnementale ciblant notamment la réduction de l'empreinte carbone et des laconsommations d'eau. Elles mettent aussi en place une démarche d'approvisionnement circulaire avec le recours majoritaire à des matières premières recyclées et en travaillant à trier et valoriser les déchets industriels afin qu'ils puissent être réutilisés dans d'autres filières.

Secteur de la construction

Conscientes du fait que le secteur de la construction utilise et impacte fortement les écosystèmes, les sociétés en portefeuille concernées ont mis en place des plans d'action portant sur l'utilisation durable des ressources, l'évitement de l'impact négatif sur la biodiversité lorsque c'est possible ou sa réduction, la restauration des écosystèmes.

Cela se traduit par des stratégies et une gouvernance dédiée (économie des ressources, économie circulaire), le développement de nouveaux services (solutions innovantes, produits et services à impact positif) et la prise en compte des écosystèmes dans les activités (préservation de la biodiversité, adaptation des plannings de chantier, gestion des déchets, restauration des écosystèmes…).

Secteur du transport

Les entreprises concernées ont réalisé des audits environnementaux afin d'évaluer l'impact de leurs sites et leurs activités sur la biodiversité ainsi que leurs dépendances.

Un plan d'action en cours de réalisation vise notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets et des déchets dangereux et la lutte contre la pollution de l'air.

5/ Analyse des dépendances du portefeuille à la biodiversité

L'analyse du portefeuille a fait ressortir que 34 % des sociétés du portefeuille ont au moins une dépendance forte ou très forte à un service écosystémique, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

			SERVICES ECOSYSTÉMIQUES		
SECTEURS	**PART DANS LE PORTEFEUILLE**	**NOMBRE DE SOCIÉTÉS**	**SERVICES DE MAINTIEN ET DE REGULATION**	**SERVICES D'APPROVISION-NEMENT**	**SERVICES CULTURELS**
Acier	< 1 %	1	●	○	
Conseil	12 %	6			
Construction	8 %	4	○	●	
Éducation	4 %	1			●
Équipements électroniques	9 %	3	○	○	
Imprimerie/Papier	6 %	2	●	○	
Publicité/Communications	10 %	4		○	○
Santé et pharmaceutique	16 %	4	●	●	●
Secteur Manufacturier	5 %	3	○	○	
Services Ingénierie/Installations environnement	6 %	2			
Services Financiers/Assurance	6 %	3			
Sociétés commerciales et distributeurs	16 %	3		○	
Transport	4 %	1	○	○	

● Dépendance très forte & forte ○ Dépendance moyenne

Les dépendances s'expliquent notamment par les raisons suivantes :

1. SERVICES DE MAINTIEN ET DE RÉGULATION

Certaines entreprises du portefeuille sont fortement ou moyennement dépendantes des services écosystémiques qui garantissent une régulation des évolutions du climat, des températures, de la stabilité des sols, et des évènements météorologiques. Ainsi la biomasse végétale, les océans et sols qui assurent stockage à long terme du dioxyde de carbone, les courants marins et vents contribuent à cette stabilité.

La nature, par le biais de la végétation naturelle et plantée, assure également une protection contre les inondations et les tempêtes, en offrant des effets d'abri, de tampon et d'atténuation de ces phénomènes extrêmes.

La réduction ou la perte de ces protections et effets d'atténuation peut entrainer des interruptions de chantiers, des difficultés d'approvisionnement en matière première, des délais dans la réalisation des projets, un renchérissement des primes d'assurance, des coûts importants pour la remise en état d'actifs impactés par ces phénomènes…

2. SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Certaines entreprises du portefeuille sont fortement ou moyennement dépendantes des services d'approvisionnement en eau. En effet, l'approvisionnement en eau occupe un rôle central dans les process de certaines entreprises et doit répondre à des exigences de qualité élevées : fabrication des médicaments, besoins en eau propre pour assurer l'hygiène, utilisation d'eau pour la fabrication du papier, eau nécessaire pour certains processus industriels et pour la détoxification des effluents potentiels.…

Le dérèglement climatique modifie les schémas de précipitation et la disponibilité des ressources en eau. L'altération de ces services est susceptible de créer des ruptures dans la production, des coûts de production plus élevés pour garantir la qualité de l'eau utilisée, et des risques de réputation si l'eau était utilisée aux détriments des communautés locales.

3. SERVICES CULTURELS

Certaines entreprises intevernant dans l'organisation d'évènements peuvent être dépendantes des aspects visuels et naturels offerts par les écosystèmes qui sont l'une des conditions pour attirer des visiteurs. Si ces conditions se dégradent, l'attractivité de leurs évènements pourraient s'en trouver également dégradée.

Par ailleurs, les entreprises dans le secteur de la santé peuvent être dépendantes des bénéfices issus de la biodiversité tels que l'innovation scientifique.

6/ Plan d'action et prospective

Afin de poursuivre ses efforts et de s'aligner pleinement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, EMZ Partners s'engage à :

1. **Elaborer et mettre en oeuvre une politique de biodiversité :** cette politique décrira les engagements de la société en matière de protection et de conservation de la biodiversité, y compris la définition d'objectifs et de cibles pour la conservation de la biodiversité, l'identification des zones clés pour la biodiversité et l'engagement avec les parties prenantes.

   Dans ce cadre, EMZ Partners a signé en 2024 le Finance For Biodiversity Pledge et s'engage donc à publier un compte-rendu de ses actions ;

2. **Mesurer la matérialité des enjeux ESG pour les participations et prendre des mesures pour atténuer les pressions sur les écosystèmes :** Sur la base de l'analyse réalisée, sélectionner un prestataire externe capable de définir un indicateur d'empreinte biodiversité ;

3. **Accompagner les sociétés les plus à risque** dans leur propre stratégie Biodiversité et la définition de mesures visant à atténuer les pressions potentielles sur les écosystèmes, lorsque cela sera possible et pertinent.

8. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

a. La gestion des risques ESG d'EMZ Partners

Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, aurait un impact négatif significatif sur la valeur d'un investissement.

En phase de pré-investissement

Dans le cadre du renforcement de sa gestion des risques ESG, EMZ Partners a mis à jour sa politique de risques extra-financiers début 2024. Elle présente la prise en compte des risques tout au long du processus d'investissement.

Avant chaque décision d'investissement, EMZ mène une analyse identifiant les risques matériels potentiels associés à l'opportunité d'investissement.

En amont de la décision d'investissement, l'identification des risques ESG repose sur les étapes suivantes :

- politique d'exclusion sectorielle : EMZ Partners a défini une liste de secteurs qui sont exclus des investissements en raison de leurs impacts jugés négatifs sur l'environnement et la société ou parce qu'ils comportent des niveaux de risques jugés non acceptables (type d'activités, géographies…) ;
- l'identification de controverses matérielles entrainant un risque ESG important et qui ne feraient pas l'objet d'un plan de remédiation satisfaisant ;
- l'analyse des risques ESG lors d'une due diligence spécifique menées sur les thématiques ESG matériels pour la société cible ;
- l'identification et le calcul ou l'estimation des Principales incidences négatives de l'investissement (PAI) ;
- le recours à un score de risque ESG basé sur une grille d'analyse interne couvrant les thématiques de Gouvernance, Sociale, Environnementale, et de Société.

Phase de détention

Durant la phase de détention de la participation en portefeuille, le suivi des risques ESG est réalisé à travers :

- la réalisation d'une analyse ESG plus approfondie si besoin ;
- la participation systématique d'EMZ Partners aux conseils de surveillance des sociétés en portefeuille : cette position permet à EMZ Partners d'évaluer les risques et d'encourager la mise en place de bonnes pratiques ;
- la mise en place d'un dispositif de remontée des incidents ESG le cas échéant (couvert par la clause ESG dans le pacte d'actionnaires) ;
- la transmission d'un questionnaire ESG annuel à l'ensemble des entreprises du portefeuille pour identifier d'éventuels nouveau risques de durabilité.

Cession

Lors de la cession, EMZ Partners peut recommander à la société de réaliser un audit ESG externe afin de l'utiliser lors de la vente. Dans certains cas, un questionnaire ESG de cession est rempli par EMZ.

En 2025, EMZ Partners n'a pas mesuré l'impact financier des principaux risques de durabilité, ni la part des encours de la société de gestion exposée à ces risques.

I b. Plan d'action sur la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Pour continuer à intégrer les critères ESG dans la gestion des risques, EMZ envisage de :

1. Mieux définir les risques ESG

- Envisager de conduire une estimation quantitative de l'impact financier de ces principaux risques ESG en utilisant par exemple la méthodologie Climate VaR de MSCI, qui vise à fournir une évaluation monétaire future des risques et des opportunités associés au climat au sein d'un portefeuille.

2. Définir une stratégie pour atténuer les risques identifiés

- Après avoir appréhendé l'ensemble de ses risques ESG, élaborer des stratégies adaptées pour les gérer et minimiser leur impact négatif sur les performances et la durabilité des sociétés du portefeuille.

3. Sensibiliser les collaborateurs EMZ Partners et les participations à l'identification et la gestion des risques ESG

- Continuer de sensibiliser tous les collaborateurs aux enjeux ESG, de les former aux nouvelles politiques mises en place par EMZ et à la gestion des potentiels risques identifiés ;
- Proposer aux entreprises du portefeuille qui le souhaitent une formation sur les risques et les bonnes pratiques ESG dans leur industrie.



Crédit photo couverture : ©Istock

Conception & réalisation Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80



www.emzpartners.com

EMZ Partners SAS

9 rue Saint-Florentin - 75008 Paris - France

+33 (0)1 53 30 23 30

emz@emzpartners.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés
de Paris sous le N° 423 762 814

EMZ Partners GMBH

Dienerstrasse 20 - 80331 Munich - Germany

+49 (0)1 70 4485 718

www.emzpartners.com

RCS Munich HRB 25400